



Juriste indépendant

Par EmmaT

Bonjour,

Est ce qu'un juriste peut créer une micro entreprise et exercer à son compte?

Merci

Par isernon

bonjour,

surprenant qu'un juriste voulant créer son entreprise, pose cette question, il devrait pouvoir répondre à la question.

voir ce lien sur le conseil juridique :

[url=https://www.village-justice.com/articles/Exercice-droit-petit-rappel-concernant,14677.html]https://www.village-justice.com/articles/Exercice-droit-petit-rappel-concernant,14677.html[/url]

voir ce lien sur le juriste indépendant auto-entrepreneur :

[url=https://www.village-justice.com/forum/viewtopic.php?t=42469]https://www.village-justice.com/forum/viewtopic.php?t=42469[/url]

salutations

Par EmmaT

A force de trop lire et de se renseigner on vient à douter des limites de l'exercice personne n'est parfait pas même un juriste ! Merci quand même

Par spartacus777

Si votre question est : je quitte mon entreprise et monter ma société...pas de souci

Si votre question est : je veux cumuler...pas de souci

Il faut juste faire attention :

- s'il n'existe pas de sincomptabilités ou conflits d'intérêts qui pourraient vous porter préjudice par la suite avec votre ex-employeur ou employeur actuel
- en cas cumul, vérifier l'aspect fiscal, il y a des seuils à respecter en auto-entrepreneur et votre employeur peut l'apprendre

Sur le plan judiciaire, dormez tranquille, les Ordres ne vont pas poursuivre un juriste qui pique quelques milliers d'euros aux avocats...en pratique ça n'existe pas

<https://www.village-justice.com/articles/Exercice-droit-petit-rappel-concernant,14677.html>